

# 1 Tendances des recettes fiscales, 1965-2019

---

Le chapitre 1 fournit un aperçu sur les tendances des recettes fiscales dans les pays membres de l'OCDE, dont les évolutions des ratios impôts/PIB, la composition des recettes fiscales, la répartition des recettes fiscales par sous-secteurs d'administration et les crédits d'impôts récupérables.

---

L'édition 2020 des *Statistiques des recettes publiques* présente des données détaillées permettant de comparer, à l'échelle internationale, les recettes fiscales perçues par tous les niveaux d'administration dans les pays de l'OCDE. La dernière édition fournit des informations définitives sur les recettes fiscales au cours de la période 1965-2018. En outre, des estimations provisoires relatives aux recettes fiscales pour l'année 2019 sont indiquées pour la plupart des pays de l'OCDE<sup>1</sup>.

### Encadré 1.1. Statistiques des recettes publiques dans les pays de l'OCDE – définitions et classifications

Dans l'édition 2020 des *Statistiques des recettes publiques*, les impôts désignent les versements obligatoires sans contrepartie aux administrations publiques ou à une autorité supranationale. Les impôts sont sans contrepartie en ce sens que les prestations fournies par les administrations ne sont pas normalement proportionnelles à leurs paiements.

Dans la classification de l'OCDE, les impôts sont ventilés en fonction de leur base :

- Revenus et bénéfices (rubrique 1000) ;
- Cotisations obligatoires de sécurité sociale versées aux administrations publiques, qui sont traitées comme des impôts (rubrique 2000) ;
- Salaire et main-d'œuvre (rubrique 3000) ;
- Patrimoine (rubrique 4000) ;
- Biens et services (rubrique 5000) ;
- Autres impôts (rubrique 6000).

On trouvera des précisions sur la notion d'impôt, la classification des impôts et l'enregistrement sur la base des droits constatés dans le Guide d'interprétation de l'OCDE qui figure à l'Annexe A du présent rapport.

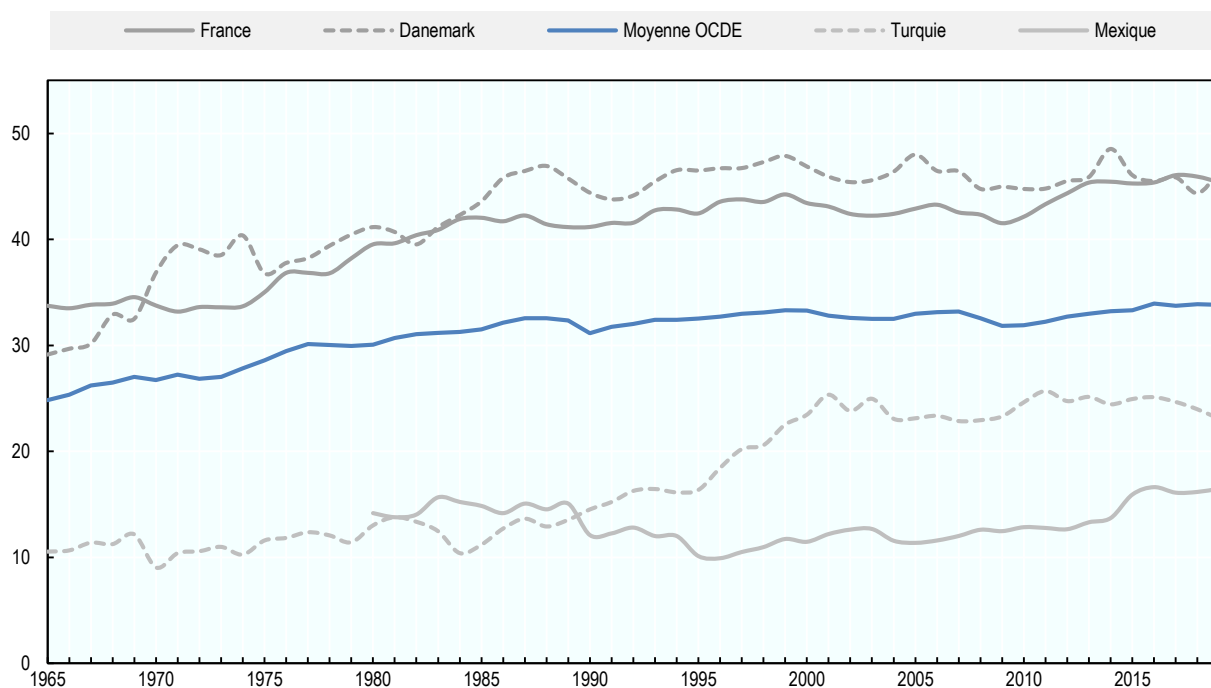
Les moyennes présentées dans ce rapport ne sont pas pondérées.

## Ratios impôts/PIB

### ***Niveaux d'imposition pour 2019 (données provisoires)***

Les nouvelles données de l'OCDE qui figurent dans l'édition 2020 des *Statistiques des recettes publiques* montrent qu'en moyenne les recettes fiscales exprimées en pourcentage du PIB (c'est-à-dire le ratio impôts/PIB) étaient de 33,8 % en 2019, soit une baisse de 0,1 point de pourcentage (p.p.) du PIB par rapport à 2018. Il s'agit de la première diminution observée dans la moyenne de l'OCDE depuis l'impact de la crise financière mondiale en 2009 (à l'exception de 2017, qui était un cas particulier en raison des contributions uniques à la stabilité en Islande en 2016).<sup>2</sup> Bien que le ratio recettes fiscales/PIB ait augmenté dans 20 des pays pour lesquels des données pour 2019 sont disponibles, l'ampleur de la diminution dans les 15 pays restants a été plus importante, ce qui a entraîné une baisse de la moyenne. Si l'on exclut la diminution la plus importante, en Hongrie, le ratio moyen des impôts au PIB de l'OCDE serait resté inchangé.

Graphique 1.1. Tendances des ratios impôts/PIB, 1965-2019p (en % du PIB)



1. Les données pour 2019 sont préliminaires. La moyenne de l'OCDE en 2019 est calculée en appliquant le pourcentage moyen non pondéré de variation pour 2019 dans les 35 pays qui ont communiqué des données pour cette année au ratio moyen global impôts/PIB en 2018.

2. Le ratio impôts/PIB moyen des pays de l'OCDE en 2016 inclut les contributions ponctuelles à la stabilité ponctuelles en Islande. Sans ces recettes, la moyenne du ratio impôts/PIB aurait été de 33.5 % en 2016.

Source : Tableau 3.1.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888934213124>

Tableau 1.1. Résumé des principaux ratios relatifs aux recettes fiscales dans les pays de l'OCDE

	Recettes fiscales en % du PIB				Recettes fiscales en % du total des recettes fiscales en 2018						
	2019p	2018	2017	2000	1100 Impôts sur le revenu, personnes physiques	1200 Impôts sur le revenu, sociétés	2000 Cotisations de sécurité sociale (CSS)	4000 Impôts sur le patrimoine	5111 Taxes sur la valeur ajoutée	Autres impôts sur la consommation <sup>4</sup>	Ensemble des autres impôts <sup>5</sup>
<b>Moyenne - OCDE<sup>1</sup></b>	<b>33.8</b>	<b>33.9</b>	<b>33.7</b>	<b>33.3</b>	<b>23.5</b>	<b>10.0</b>	<b>25.7</b>	<b>5.6</b>	<b>20.4</b>	<b>12.3</b>	<b>2.4</b>
Australie	..	28.7	28.5	30.5	41.1	19.1	0.0	9.5	11.7	13.8	4.8
Autriche	42.4	42.2	41.8	42.3	22.2	6.4	34.8	1.3	18.0	9.7	7.6
Belgique <sup>2</sup>	42.9	43.9	43.8	43.8	27.0	9.8	30.2	7.8	15.4	9.8	0.0
Canada	33.5	33.2	33.1	34.7	36.2	11.3	14.0	11.6	13.6	9.9	3.3
Chili	20.7	21.1	20.2	18.8	6.7	22.1	6.9	5.2	40.2	13.0	5.8
Colombie	19.7	19.3	19.0	15.7	6.4	25.5	9.6	8.0	29.4	13.4	7.7
République tchèque	34.9	35.0	34.4	32.3	12.2	10.4	43.8	1.3	21.6	10.7	0.0
Danemark <sup>2</sup>	46.3	44.4	45.8	46.9	54.4	6.5	0.1	4.1	21.5	11.4	2.0
Estonie	33.1	32.9	32.5	31.0	16.5	6.1	34.9	0.7	27.3	14.5	0.0
Finlande	42.2	42.4	42.9	45.8	28.9	6.0	27.9	3.4	21.6	12.2	0.0
France <sup>2</sup>	45.4	45.9	46.1	43.4	20.5	4.6	34.9	9.0	15.4	11.2	4.4
Allemagne	38.8	38.5	37.8	36.4	27.2	5.6	37.7	2.7	18.2	8.6	0.0
Grèce	38.7	38.9	38.6	33.4	16.1	5.6	29.9	7.7	21.3	18.2	1.3
Hongrie	35.8	37.5	38.3	38.6	14.6	3.6	31.6	2.6	25.8	18.9	2.8
Islande	36.1	37.2	37.6	36.0	39.7	6.5	9.5	5.5	23.6	9.7	5.5
Irlande	22.7	22.7	22.8	30.8	31.2	14.2	17.3	5.8	19.3	11.5	0.8
Israël	30.5	30.9	32.5	34.8	20.6	10.4	16.8	10.3	24.2	12.2	5.6
Italie	42.4	41.9	41.9	40.5	25.6	4.5	31.0	6.1	14.8	13.9	4.1
Japon	..	32.0	31.4	25.8	19.1	12.9	40.2	8.1	12.8	6.7	0.3
Corée	27.4	26.8	25.4	20.9	18.4	15.7	25.4	11.6	15.3	11.0	2.6
Lettonie	31.2	31.2	31.4	29.1	19.2	3.4	29.3	3.0	27.0	18.1	0.0
Lituanie <sup>2</sup>	30.3	30.2	29.5	30.8	13.5	5.1	42.1	1.0	25.8	12.6	0.0
Luxembourg <sup>2</sup>	39.2	39.7	37.6	36.9	23.5	15.9	27.1	9.7	15.4	8.3	0.1
Mexique <sup>3</sup>	16.5	16.2	16.1	11.5	21.2	21.3	13.4	2.0	24.3	12.1	5.7
Pays-Bas	39.3	38.8	38.7	36.9	20.5	9.0	36.0	4.0	17.6	12.6	0.3
Nouvelle-Zélande	32.3	32.9	31.6	32.5	37.5	15.6	0.0	5.8	29.6	8.3	3.2
Norvège	39.9	39.6	38.8	41.7	25.3	16.4	25.5	3.1	21.3	8.2	0.1
Pologne	35.4	35.2	34.1	32.9	15.1	5.9	37.2	3.7	23.1	14.1	0.8
Portugal	34.8	34.8	34.1	31.1	18.7	9.6	26.9	4.0	25.1	14.7	1.0
République slovaque	34.7	34.3	34.2	33.6	10.5	9.6	43.0	1.2	20.5	14.5	0.7
Slovénie	37.7	37.4	37.1	37.7	14.3	5.2	41.4	1.6	22.0	15.4	0.1
Espagne	34.6	34.6	33.9	33.1	22.2	7.1	33.9	7.3	19.0	10.5	0.0
Suède	42.9	43.9	44.3	48.8	29.4	6.5	21.8	2.2	21.0	7.1	12.0
Suisse <sup>2</sup>	28.5	28.0	28.4	27.6	30.7	11.4	23.6	7.3	11.7	9.1	6.1
Turquie	23.1	24.0	24.7	23.5	15.4	8.7	29.9	4.3	19.8	20.7	1.1
Royaume-Uni	33.0	32.9	32.8	32.8	27.3	8.0	19.1	12.5	21.1	11.5	0.4
États-Unis	24.5	24.4	26.7	28.3	41.1	4.1	24.9	12.3	0.0	17.6	0.0

1. Moyenne 2019 provisoire calculée en appliquant le pourcentage moyen non pondéré de variation pour 2019 dans les 35 pays qui ont communiqué des données pour cette année au ratio moyen global impôts/PIB en 2018.

2. Le total des recettes fiscales a été diminué du montant de tout transfert en capital représentant les impôts non perçus.

3. Données provisoires pour l'année 2019 : estimation du Secrétariat, incluant les recettes escomptées collectées par les administrations d'État et locales.

4. Calculé comme la différence entre 5000 Impôts sur les biens et services et 5111 Taxes sur la valeur ajoutée.

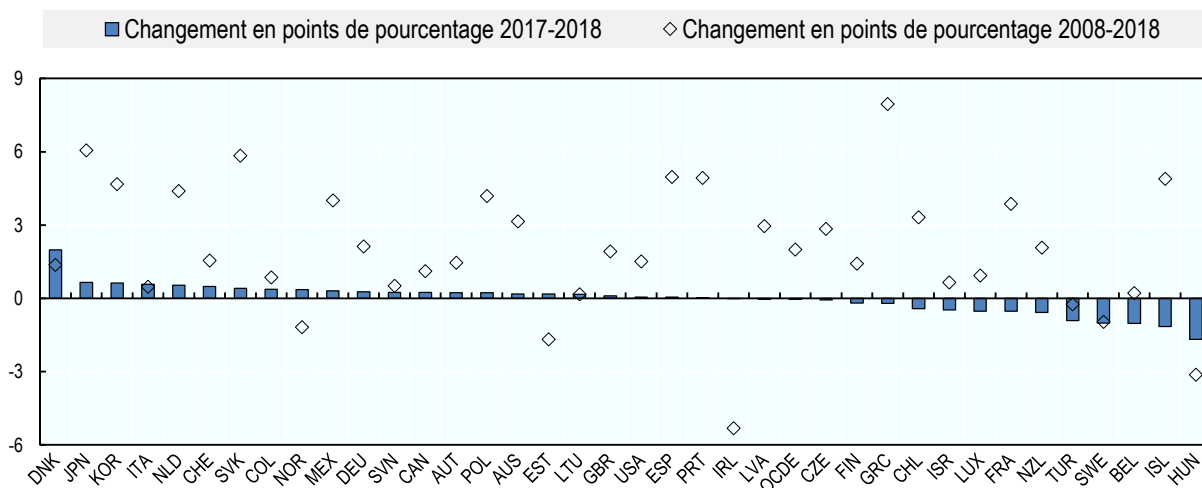
5. Inclut 1300 Non-ventilables entre l'impôt sur le revenu des personnes physiques et des sociétés, 3000 Impôts sur les salaires ou main d'œuvre et 6000 Autres impôts.

En 2019, les ratios impôts/PIB variaient beaucoup (Tableau 1.1) d'un pays à l'autre mais aussi par rapport à 2018. Les principales observations sont les suivantes :

- En 2019, le Danemark enregistrait le ratio le plus élevé (46.3 %) et à l'exception des années 2017 et 2018, où la France était plus élevée, a le ratio le plus élevé des pays de l'OCDE depuis 2002. La France avait le deuxième ratio le plus élevé en 2019 (45.4 %). Le Mexique enregistrait le ratio impôts/PIB le plus faible (16.5 %).
- Sur les 35 pays pour lesquels on dispose de données se rapportant à 2019, le ratio des recettes fiscales rapportées au PIB a, depuis 2018, augmenté dans 20 pays et diminué dans 15.
- Entre 2018 et 2019, la hausse la plus prononcée du ratio a été constatée au Danemark (+2.0 point). Cela est dû à une augmentation des impôts sur le revenu (2,4 points de pourcentage, compensée par une baisse des recettes des taxes à la consommation autres que la TVA) Aucun autre pays n'a enregistré de hausse supérieure à 1 point (Graphique 1.2).
- La baisse la plus importante du ratio impôts/PIB entre 2018 et 2019 a été constatée en Hongrie, avec 1.7 point. La diminution en Hongrie est due à une réduction des recettes de l'impôt sur les sociétés (0,6 point de pourcentage du PIB) à la suite de la suppression du supplément obligatoire de l'avance sur l'impôt des sociétés, ainsi qu'à des diminutions moins importantes d'un certain nombre d'autres taxes, qui ont augmenté en termes nominaux à un degré moindre que le taux du PIB nominal. Cela a entraîné une diminution dans toutes les catégories en pourcentage du PIB.
- Des baisses supérieures à 1 point ont également été observées en Islande (1.1 point), en Belgique et en Suède (1.0 point dans chaque pays). En Belgique, la diminution de l'impôt sur les sociétés est due à l'augmentation des paiements anticipés en 2017 et 2018 suite à une augmentation du taux de base de la surtaxe fiscale en cas d'insuffisance des paiements anticipés. Cela a temporairement gonflé les recettes de l'impôt sur les sociétés en 2017 et 2018, entraînant une diminution en 2019.

Sur une période plus longue, le ratio moyen impôts/PIB des pays de l'OCDE a été plus élevé en 2019 qu'en 2009, année où il s'établissait à 31.8 % du PIB en moyenne. Le ratio impôts/PIB a été plus élevé en 2019 qu'en 2008 dans 31 pays. C'est en Grèce que la hausse a été la plus importante (8.0 points). Des augmentations supérieures à 5 points ont aussi été enregistrées au Japon (2018) et en République slovaque. Depuis 2009, des baisses ont été observées dans les 6 pays restants. La baisse la plus marquée s'est produite en Irlande, où le ratio est passé de 28.0 % du PIB en 2009 à 22.7 % du PIB en 2019, en grande partie sous l'effet de l'augmentation exceptionnelle du PIB en 2015. Une baisse importantes ont aussi été enregistrées en Hongrie (3.1 points) (Graphique 1.2).

## Graphique 1.2. Variations des ratios impôts/PIB, p.p., 2018-19p et 2008-19p



1. Les données provisoires pour 2019 n'étaient pas disponibles dans le cas de l'Australie et du Japon. Pour ces pays, la comparaison porte sur les données relatives aux années 2017 à 2018 et 2009 à 2018.

Source : Calculs du Secrétariat basés sur le Tableau 3.1.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888934213143>

Les évolutions du ratio des recettes fiscales rapportées au PIB s'expliquent par les variations relatives des recettes fiscales nominales et du PIB nominal. Si les recettes fiscales augmentent plus (ou baissent moins) que le PIB d'une année sur l'autre, le ratio impôts/PIB augmentera. Si, à l'inverse, les recettes fiscales augmentent moins que le PIB, ou baissent plus que le PIB, le ratio diminuera. Aussi, le ratio impôts/PIB ne signifie pas forcément que le montant total des recettes fiscales a augmenté en valeur nominale, voire même en valeur réelle.

En 2019, 20 pays de l'OCDE ont vu leur ratio impôts/PIB augmenter par rapport à 2018. Dans tous ces pays, la croissance du PIB a été positive, mais moins forte que celle des recettes fiscales. Sur les 15 pays de l'OCDE qui ont enregistré un recul de leur ratio impôts/PIB en 2019, 13 affichaient des niveaux plus élevés de recettes fiscales en valeur nominale par rapport à l'année précédente, mais la hausse des recettes fiscales nominales était inférieure à la croissance du PIB nominal. Un pays (la Nouvelle-Zélande) enregistraient à la fois un taux de croissance positif du PIB nominal et un taux de croissance négatif des recettes fiscales ; aucun pays n'associait une baisse de ses recettes fiscales nominales et de son PIB (Graphique 1.3). En outre, le Graphique 1.3 illustre les variations intervenues entre 2017 et 2018 en Australie et au Japon, où le ratio impôts/PIB n'est pas disponible pour 2019. Dans ces deux pays, les recettes fiscales nominales ont progressé à un rythme plus soutenu que le PIB, entraînant une augmentation du ratio impôts/PIB.

### Encadré 1.2. Méthodologie : le ratio impôts/PIB

Les ratios impôts/PIB indiqués dans ce rapport expriment les recettes fiscales globales en pourcentage du PIB. La valeur de ce ratio dépend de son dénominateur (PIB) et de son numérateur (recettes fiscales), le dénominateur étant sujet à des révisions historiques.

#### Le numérateur (recettes fiscales)

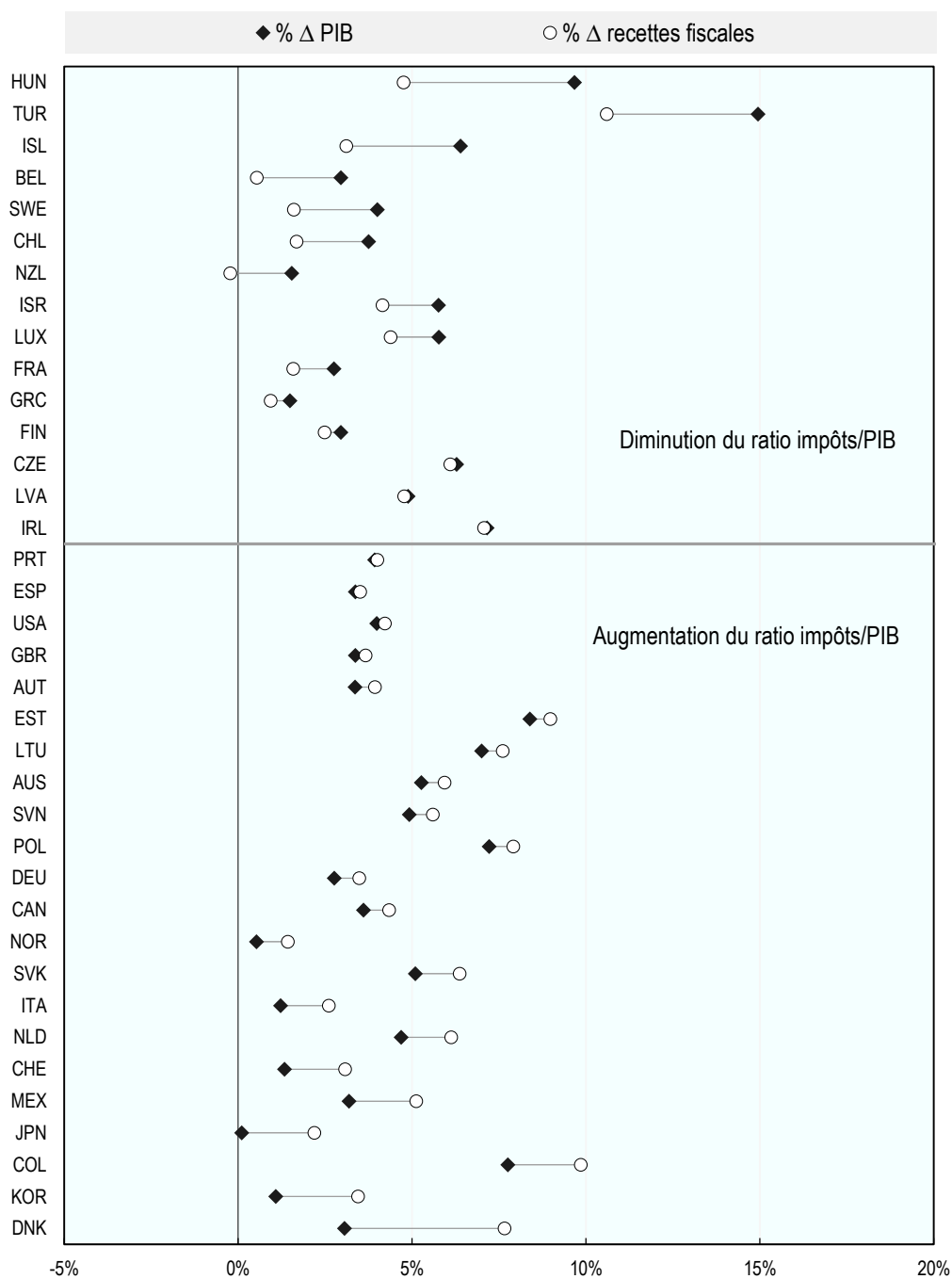
- En ce qui concerne le numérateur, le Secrétariat de l'OCDE utilise pour ce Rapport les données relatives aux recettes fiscales qui lui sont fournies annuellement par les correspondants des ministères des Finances, des administrations fiscales nationales ou des services nationaux de statistiques. Bien que pour la plupart des pays, des chiffres provisoires soient disponibles avec un décalage d'environ six mois, les données finalisées le sont dans un délai d'environ dix-huit mois. Ainsi, les données définitives pour 2018 ont été reçues entre mai et août 2020.
- Dans trente-quatre pays de l'OCDE, l'année fiscale coïncide avec l'année civile. Elle en diffère dans trois pays : Australie, Japon et Nouvelle-Zélande. Les déclarations pour l'année 2018 couvrent respectivement la période T2/2018-T1/2019 (Japon) et la période T3/2018-T2/2019 (Australie, Nouvelle-Zélande) (T = trimestre).

#### Le dénominateur (PIB)

- En ce qui concerne le dénominateur, ce Rapport utilise les chiffres du PIB les plus récents dont on disposait en septembre 2020. À cette date, les chiffres du PIB pour 2018 et 2019 étaient disponibles pour tous les pays de l'OCDE.
- L'utilisation de ces PIB harmonisés assure un maximum de cohérence et de comparabilité internationale aux ratios impôts/PIB.
- Les chiffres du PIB proviennent des Comptes nationaux annuels des pays membres de l'OCDE (CNA-SCN) pour les pays où l'année fiscale coïncide avec l'année civile.
- Lorsque l'année fiscale diffère de l'année civile, les estimations annuelles du PIB sont obtenues par l'agrégation des données fournies par la Direction des statistiques de l'OCDE pour les trimestres correspondants aux années fiscales de chacun des pays.

La moyenne indiquée dans cette publication est une moyenne non pondérée pour tous les pays dans lesquels des données sont disponibles. La moyenne provisoire de 2019 est calculée en appliquant le pourcentage de variation moyen non pondéré pour 2019 dans les 35 pays fournissant des données pour cette année-là au ratio moyen global des impôts par rapport au PIB en 2018. La série historique de la moyenne de l'OCDE présentée dans cette publication est inférieure à celle des éditions précédentes en raison de l'inclusion de la Colombie dans la moyenne de l'OCDE pour la première fois dans cette édition, après que la Colombie est devenue membre de l'OCDE en avril 2020.

**Graphique 1.3. Variations relatives des recettes fiscales nominales et du PIB nominal, en %, 2018-19p**



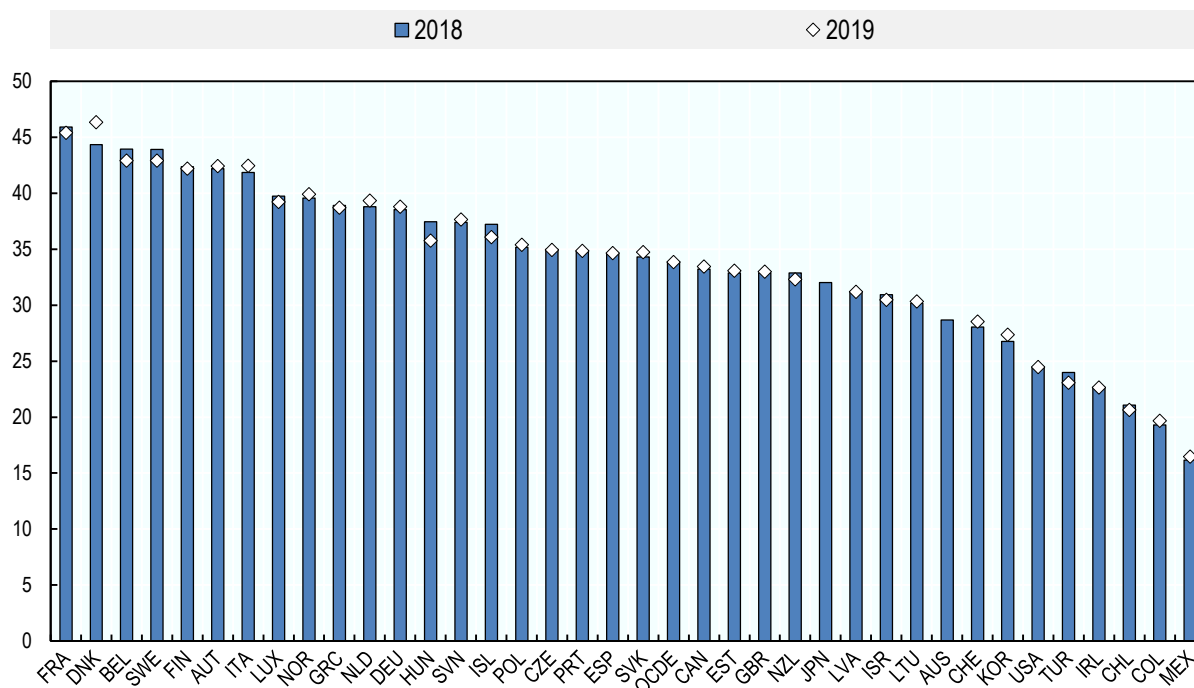
1. Les données concernant l'Australie et le Japon illustrent l'évolution intervenue entre 2017 et 2018, car les données préliminaires pour 2019 ne sont pas disponibles dans le cas de ces deux pays. Les données de 2019 concernant le Mexique incluent une estimation du Secrétariat, notamment les recettes escomptées collectées par les administrations des États et les collectivités locales.

Source : Calculs du Secrétariat basés sur le chapitre 4 (recettes fiscales) et sur le Tableau 3.19 (PIB)

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888934213162>



Graphique 1.4. Ratios impôts/PIB en 2018 et 2019p (en % du PIB)



1. Les données provisoires pour 2019 n'étaient pas disponibles dans le cas de l'Australie et du Japon.

Source : Calculs du Secrétariat basés sur le Tableau 3.1.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888934213181>

### Niveaux d'imposition pour 2018 (données définitives)

La dernière année pour laquelle on dispose de ratios des recettes fiscales rapportées au PIB fondés sur des recettes fiscales définitives pour tous les pays de l'OCDE est 2018 (Graphique 1.4). Les chiffres montrent que ces ratios diffèrent sensiblement selon les pays :

- En 2018, la France enregistrait le ratio le plus élevé (45.9 %), suivie du Danemark (44.4 %). Cinq autres pays affichaient aussi des ratios impôts/PIB supérieurs à 40 % (Belgique, Suède, Finlande, Italie et Autriche).
- Le Mexique affichait le ratio le plus faible à 16.5 %, suivi de la Colombie (19.3%), du Chili (21.1 %), de l'Irlande (22.7 %), de la Turquie (24.0 %) et des États-Unis (24.4 %). Aucun autre pays n'enregistrait un ratio impôts/PIB inférieur à 25 % en 2018, mais trois autres pays affichaient des ratios inférieurs à 30 % (Corée, Suisse et Australie).
- Le ratio des recettes fiscales rapportées au PIB de la zone OCDE (moyenne non pondérée) atteignait 33.9 % en 2018. En 2017, il s'élevait à 33.7 %.
- Par rapport à 2017, la charge fiscale globale a augmenté dans 24 pays membres de l'OCDE et a diminué dans 13.
- Les augmentations les plus importantes du ratio ont été constatées au Luxembourg (2.1 points), en Corée (1.4 point), en Nouvelle-Zélande (1.3 point) et en Pologne (1.0 point).
- Les baisses les plus importantes ont été enregistrées aux États-Unis (2.3 points), en Israël (1.6 point) et au Danemark (1.5 point).

Entre 2017 et 2018, les principaux changements affectant le ratio des recettes fiscales rapportées au PIB s'expliquent en grande partie par des augmentations de recettes générées par les impôts sur les revenus (l'impôt sur le revenu des personnes physiques et l'impôt sur les bénéfices des sociétés), les cotisations sociales et la TVA, compensée par une baisse des recettes des taxes foncières.

**Tableau 1.2. Structure fiscale dans la zone OCDE, années retenues (moyenne non-pondérée en % du PIB)**

Pour cent

	1965	1990	2000	2007	2010	2015	2016	2017	2018
Recettes fiscales totales	24.8	31.1	33.3	33.2	31.9	33.3	34.0	33.7	33.9
1000 Impôts sur le revenu, les bénéfices et les gains en capital	8.7	11.8	11.7	11.9	10.4	11.1	11.1	11.4	11.5
<i>dont :</i>									
1100 Impôts sur le revenu, les bénéfices et les gains en capital des personnes physiques	6.8	9.3	8.5	8.0	7.4	8.1	8.0	8.1	8.1
1200 Impôts sur le revenu, les bénéfices et les gains en capital des sociétés	2.1	2.4	3.2	3.6	2.7	2.8	2.9	3.0	3.1
2000 Cotisations de sécurité sociale (CSS)	4.5	7.1	8.4	8.3	8.7	8.8	9.0	8.9	9.0
3000 Impôts sur les salaires et la main-d'oeuvre	0.3	0.3	0.4	0.3	0.3	0.4	0.4	0.4	0.4
4000 Impôts sur le patrimoine	1.9	1.7	1.7	1.8	1.7	1.9	2.3	1.9	1.9
5000 Impôts sur les biens et services	9.4	9.9	10.8	10.7	10.6	10.9	11.0	11.0	10.9
<i>dont :</i>									
5111 Taxes sur la valeur ajoutée	0.4	5.1	6.3	6.5	6.4	6.7	6.7	6.8	6.8
5121 Accises	3.5	2.6	2.8	2.6	2.6	2.5	2.6	2.5	2.4
6000 Autres impôts	0.1	0.3	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.1	0.1

Note : Part des principales catégories d'impôts dans le PIB (en pourcentage). Les données sont incluses depuis 1965 pour l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Canada, le Danemark, la Finlande, la France, l'Allemagne, la Grèce, l'Islande, l'Irlande, l'Italie, le Japon, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Nouvelle-Zélande, la Norvège, le Portugal, l'Espagne, la Suède, la Suisse, la Turquie, le Royaume-Uni et les États-Unis. Les données sont incluses depuis 1972 pour la Corée, depuis 1980 pour le Mexique, depuis 1990 pour le Chili et la Colombie, depuis 1991 pour la Hongrie et la Pologne, depuis 1993 pour la République tchèque, depuis 1995 pour l'Estonie, Israël, la Lettonie, la Lituanie, la République slovaque et la Slovaquie. La moyenne de l'OCDE en 2016 inclut les recettes ponctuelles des contributions à la stabilité en Islande.

Source : OCDE (2019), « Recettes fiscales : Tableaux comparatifs », Statistiques fiscales de l'OCDE (base de données).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888934213352>

### Variations de la charge fiscale entre 1965 et 2018

Le coefficient moyen dans la zone OCDE a augmenté de 24.8 % à 33.9 % (soit une hausse de 9.0 points, la différence étant due à l'arrondissement) entre 1965 et 2018 (Graphique 1.1).

Avant le premier choc pétrolier (1973-74), une croissance des revenus forte et presque ininterrompue a permis aux niveaux d'imposition d'augmenter dans tous les pays de l'OCDE. Les niveaux d'imposition ont augmenté automatiquement sous l'effet de la progressivité des barèmes de l'impôt sur le revenu des personnes physiques. Entre 1975 et 1985, la charge fiscale dans la zone OCDE a augmenté de 2.9 points. Après le milieu des années 70, le ralentissement de la croissance des revenus réels, combiné à l'augmentation du chômage, ont limité la capacité des pouvoirs publics à prélever des recettes. Cependant, à partir de la profonde récession qui a suivi le second choc pétrolier (1980), les pays européens ont été amenés à augmenter leurs impôts pour financer la hausse des dépenses de sécurité sociale et s'efforcer de maîtriser les déficits budgétaires.

Après le milieu des années 80, la plupart des pays de l'OCDE ont sensiblement réduit les taux de leurs impôts sur le revenu des personnes physiques et sur les bénéfices des sociétés, mais l'incidence sur les recettes publiques des vastes réformes fiscales qui ont été engagées est restée limitée dans la mesure où, en même temps, la base de ces impôts était élargie par une réduction ou une suppression des

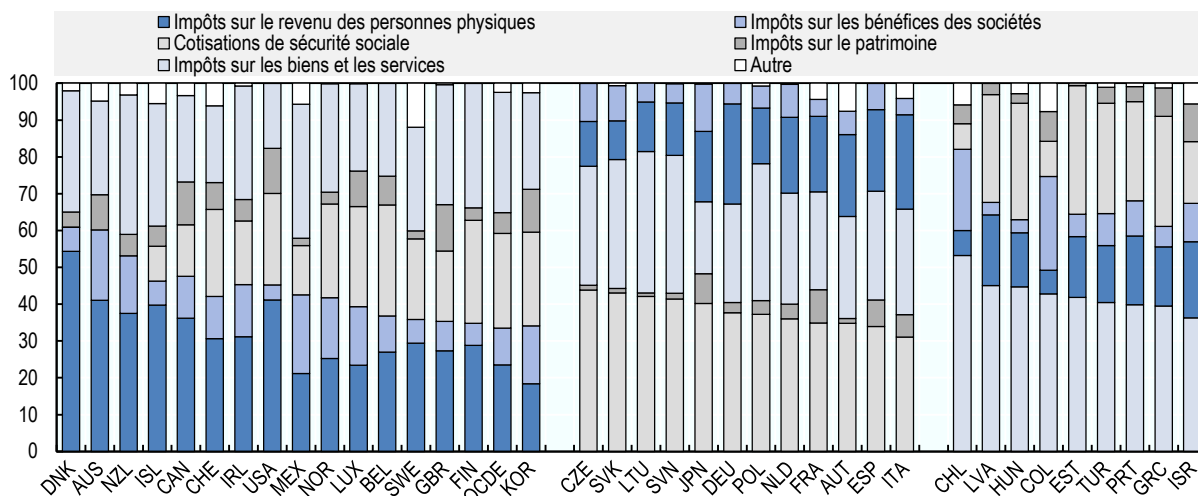
déductions fiscales. En 1999, le taux moyen d'imposition dans la zone OCDE avait atteint 33.8 %, soit le niveau le plus élevé enregistré à cette époque. Il s'est ensuite légèrement replié entre 2001 et 2004, avant de repartir à la hausse entre 2005 et 2007, puis de retomber sous l'effet de la crise. En résumé, la charge fiscale moyenne dans la zone OCDE a augmenté de 1.3 point entre 1995 et 2018 (Graphique 1.1).

La moyenne de l'OCDE masque de grandes variations des ratios nationaux. En 1965, les ratios des pays de l'OCDE étaient compris entre 10.6 % en Turquie et 33.7 % en France. En 2018, ces niveaux oscillaient entre 16.2 % au Mexique et 45.9 % en France. La tendance continue à l'augmentation des niveaux d'imposition reflète le besoin de financer l'augmentation considérable des dépenses du secteur public dans presque tous les pays de l'OCDE.

## Structures fiscales

Les structures fiscales sont mesurées par la part des principaux impôts dans les recettes fiscales totales. En 2018, les structures fiscales des pays de l'OCDE affichaient des différences. Seize pays ont tiré l'essentiel de leurs recettes des impôts sur le revenu et sur les bénéfices, douze pays des cotisations de sécurité sociale, et neuf pays des impôts sur la consommation (TVA comprise). En 2018, les impôts sur le patrimoine et les impôts sur les salaires jouaient un faible rôle dans la structure des recettes des pays de l'OCDE, tant en moyenne que dans la plupart des pays (Graphique 1.5).

Graphique 1.5. Structures fiscales en 2018 (en % du total des recettes fiscales)



1. Les pays sont groupés et classés en fonction de ceux dans lesquels les recettes de l'impôt sur le revenu (revenu des personnes physiques et bénéfices des sociétés) génèrent la fraction la plus élevée du total des recettes fiscales, suivis de ceux dans lesquels les cotisations de sécurité sociale ou les impôts sur les biens et services représentent la part la plus élevée.

Source : Calculs du Secrétariat basés sur les données figurant au chapitre 4.

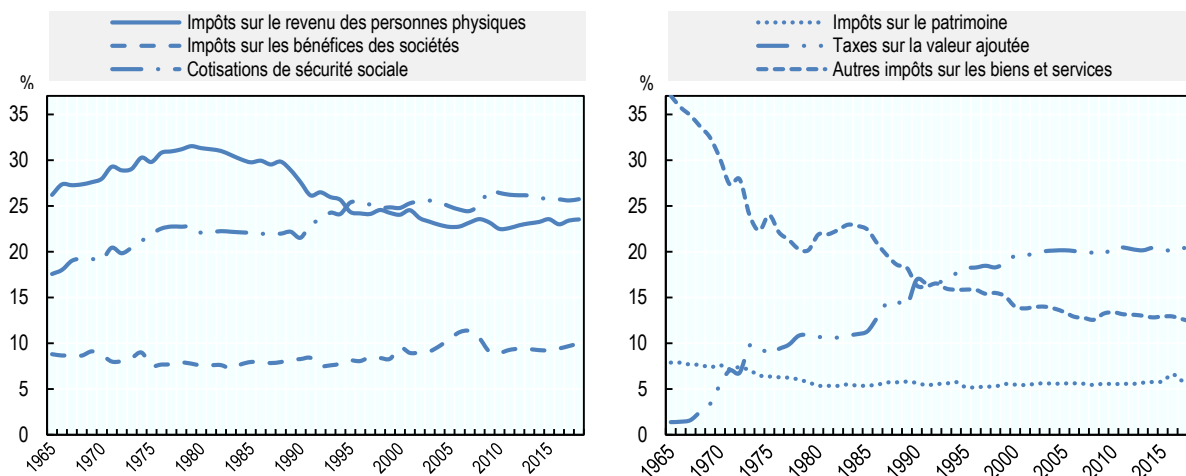
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888934213200>

Si, en moyenne, les niveaux d'imposition ont généralement augmenté, la structure fiscale ou le « dosage » des impôts a fait preuve d'une stabilité remarquable dans le temps. Néanmoins, plusieurs tendances se manifestent jusqu'en 2018 (dernière année pour laquelle on dispose de données concernant les 37 pays de l'OCDE). Ces deux approches sont examinées plus en détail ci-dessous.

## Impôts sur le revenu et les bénéfices

En moyenne, en 2018, les pays de l'OCDE collectaient 34.3 % de leurs recettes fiscales *via* les impôts sur le revenu et les bénéfices (somme des impôts sur le revenu des personnes physiques et sur les bénéfices des sociétés). Ces impôts restent la principale source de recettes utilisées pour financer les dépenses publiques dans 16 des pays de l'OCDE, tandis que dans onze d'entre eux – Australie, Canada, Danemark, États-Unis, Irlande, Islande, Luxembourg, Mexique, Norvège, Nouvelle-Zélande et Suisse – leur part dans le total des impôts en 2018 excède 40 %.

Graphique 1.6. Tendances des structures fiscales (1965-2018, en % du total des recettes fiscales)



1. Les recettes publiques moyennes de l'OCDE en 2016 pour les catégories principales incluent les recettes ponctuelles des contributions à la stabilité en Islande. Ce facteur concerne principalement les recettes moyennes provenant de l'impôt sur le patrimoine, exprimées en pourcentage du total des recettes fiscales au cours de cette année uniquement.

Source : Calculs du Secrétariat basés sur les Tableaux 3.8 à 3.14.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888934213219>

Au sein de la catégorie des impôts sur le revenu et les bénéfices, la part de l'IRPP et de l'IS varie :

- En 2018, les recettes issues de l'impôt sur le revenu des personnes physiques représentent en moyenne 23.5 % du total des recettes, contre 30 % environ au cours des années 1980. Dans cette baisse, deux points environ peuvent être attribués à l'inclusion dans la zone OCDE de pays d'Europe de l'Est pour lesquels les données relatives aux recettes fiscales ne sont disponibles qu'à partir des années 90. Dans ces pays, les recettes générées par l'impôt sur le revenu sont relativement faibles, alors que celles liées aux cotisations de sécurité sociale sont plus élevées, mais l'effet de l'inclusion de ces pays concerne seulement les données postérieures à l'année 1990.
- Les différences observées entre les pays sont considérables pour ce qui est de l'importance de l'impôt sur le revenu des personnes physiques. En 2018, la part de cet impôt allait d'un minimum de 6.4 % en Colombie à 41.1 % en Australie et aux États-Unis et 54.4 % au Danemark (Graphique 1.5).
- Les recettes provenant de l'impôt sur les bénéfices des sociétés représentaient entre 7 % et 9 % du total des recettes fiscales en moyenne au cours de la période 1965 à 2003. Elles ont ensuite augmenté pour atteindre un maximum de 11.3 % en 2018, avant de retomber à 8.9 % en 2010, tout de suite après la crise financière. Elles sont restées relativement stables, oscillant entre 9.0 %

et 10.0 % du total des recettes fiscales jusqu'en 2018 où elles représentaient en moyenne 10.0 % des recettes fiscales totales.

- La part des impôts sur les bénéfices des sociétés dans les recettes fiscales totales affiche une dispersion considérable, de moins de 5 % environ (France, Hongrie, Italie, Lettonie et États-Unis) et s'étendait à plus de 20% au Mexique, au Chili et en Colombie en 2018. Hormis la dispersion des taux légaux d'imposition des sociétés, ces différences sont au moins partiellement imputables à des facteurs institutionnels ou spécifiques aux pays, tels que :
  - La proportion des entreprises constituées sous forme de sociétés,
  - L'érosion de la base d'imposition des sociétés consécutive, par exemple, à des méthodes généreuses de calcul de l'amortissement et à des incitations fiscales,
  - Le caractère cyclique du système de l'impôt sur les sociétés, conditionné en partie par les dispositions relatives à la compensation des pertes,
  - Le degré de dépendance à l'égard des recettes fiscales tirées de l'exploitation de gisements pétroliers et/ou de minerais, et
  - D'autres instruments permettant de différer l'imposition des bénéfices.

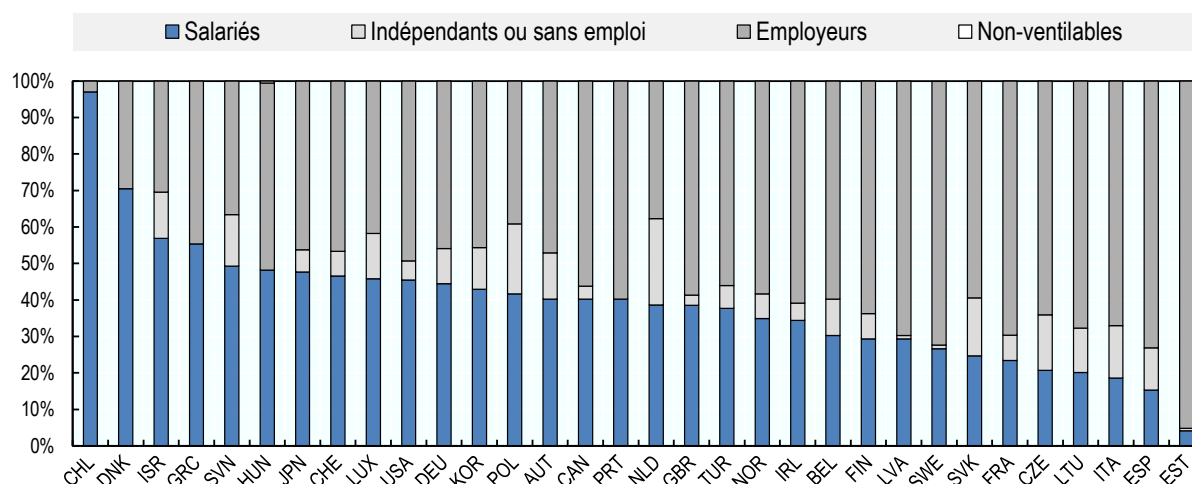
### **Cotisations de sécurité sociale**

En 2018, les cotisations de sécurité sociale représentaient 25.7 % du total des recettes fiscales en moyenne dans la zone OCDE. Elles étaient les plus élevées en République slovaque et en République tchèque (respectivement 43.8 % et 43.0 %). En revanche, l'Australie et la Nouvelle-Zélande ne collectent pas de cotisations de sécurité sociale.

On observe par ailleurs de grandes différences entre les pays de l'OCDE pour ce qui est des parts relatives des cotisations de sécurité sociale versées par les salariés et par les employeurs (Graphique 1.7) :

- Neuf pays (Chili, Danemark, Grèce, Israël, Japon, Luxembourg, Pays-Bas, Pologne et Slovénie) mobilisent davantage de recettes grâce aux cotisations salariales de sécurité sociale, tandis que les autres pays en collectent davantage grâce aux cotisations patronales.
- C'est en Slovénie que la part des recettes provenant des cotisations salariales de sécurité sociale est la plus élevée, puisqu'elle atteint 20.4 % du total des recettes. L'Allemagne, la Grèce, la Hongrie, le Japon et la Pologne enregistrent également des recettes issues des cotisations salariales supérieures à 15 % du total des recettes fiscales. C'est au Danemark que cette part est la plus faible, à 0.1 % du total des recettes. Outre le Danemark, l'Estonie est le seul autre pays où les cotisations salariales de sécurité sociale génèrent moins de 5 % du total des recettes.
- L'Estonie est le pays où la part des recettes fiscales totales générées par les cotisations patronales de sécurité sociale est la plus élevée (33.2 %). Cette part dépasse également 25 % des recettes totales en Lituanie (28.5 %), en République tchèque (28.1 %) et en République slovaque (25.6 %). Le Danemark et le Chili enregistrent les parts les plus faibles, respectivement à 0.03 % et 0.2 % du total des recettes.
- C'est aux Pays-Bas et en Pologne que la part des cotisations de sécurité sociale acquittée par les travailleurs indépendants et les chômeurs dans le total des recettes fiscales est la plus élevée, à respectivement 8.5 % et 7.1 %.

**Graphique 1.7. Composition des cotisations de sécurité sociale, en pourcentage du total des cotisations de sécurité sociale, 2018**



1. L'Australie, la Colombie, l'Islande, le Mexique et la Nouvelle-Zélande ne sont pas inclus dans le graphique 1.7. Bien que la Colombie, l'Islande et le Mexique collectent des cotisations de sécurité sociale, les données désagrégées ne sont pas disponibles. L'Australie et la Nouvelle-Zélande ne prélèvent pas de cotisations de sécurité sociale.

Source : Calculs du Secrétariat basés sur les données figurant au chapitre 4.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888934213238>

### **Impôts sur le patrimoine**

Entre 1965 et 2018, la part des impôts sur le patrimoine a été ramenée de 7.9 % à 5.6 % du total des recettes fiscales en moyenne dans les pays de l'OCDE (Graphique 1.6). Les recettes provenant des impôts sur le patrimoine représentaient aussi plus de 10 % des recettes totales en Australie, au Canada, en Israël, en Corée, au Royaume Uni et aux États-Unis. À l'inverse, les impôts sur le patrimoine représentaient 0.7 % du total des recettes en Estonie, et moins de 2 % en Autriche en Lituanie, en République slovaque et en République tchèque.

### **Impôts sur la consommation**

- La part des impôts sur la consommation (impôts généraux sur la consommation plus impôts spécifiques sur la consommation) a diminué de 38.4 % à 32.7 % entre 1965 et 2018 (Graphique 1.6).
- Pendant cette période, la composition des taxes sur les biens et services s'est profondément modifiée. Les impôts généraux sur la consommation ont vu leur importance en tant que source de recettes s'affirmer rapidement, notamment pour la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) qui est prélevée dans 36 des 37 pays de l'OCDE<sup>3</sup>.
- Les impôts généraux sur la consommation représentent 21.2 % des recettes fiscales totales, contre seulement 11.5 % au milieu des années 1960. En 2018, elles provenaient principalement de la TVA (20.4 % du total des recettes fiscales) (Graphique 1.6)
- La montée en puissance de la taxe sur la valeur ajoutée a contribué à compenser la diminution de la part des impôts spécifiques sur la consommation, tels que les droits d'accise et les droits de douane.

- Entre 1975 et 2018, la part des impôts spécifiques sur la consommation (surtout sur le tabac, les boissons alcoolisées et le carburant, ainsi que certaines taxes environnementales) a été réduite de près de moitié, passant de 17.7 % à 9.6 % du total des recettes. En 2018, les droits d'accise constituaient la principale catégorie et généraient 7.2 % du total des recettes (Graphique 1.8).
- Les taux des impôts sur les produits importés ont fortement baissé dans tous les pays de l'OCDE, ce qui s'explique par la tendance générale à la suppression des obstacles aux échanges.
- Néanmoins, des pays tels que l'Estonie, la Grèce, la Hongrie, la Lettonie, le Mexique, la Pologne, le Portugal, le République slovaque, la Slovénie (entre 12 % et 13 %) et la Turquie (environ 19 %) collectent encore une fraction relativement importante de leurs recettes fiscales totales grâce aux taxes sur des biens et services spécifiques.

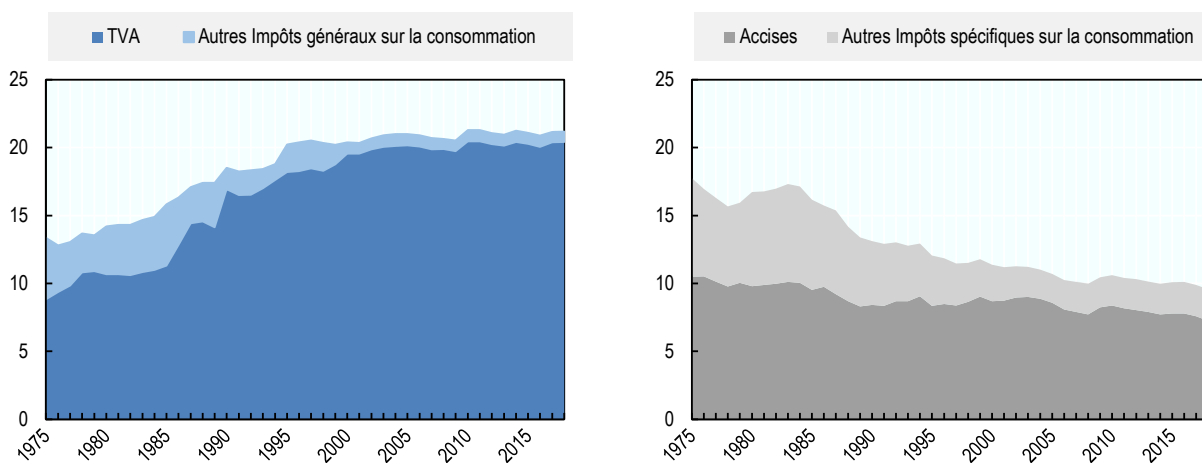
## Répartition des impôts par niveaux d'administration

Cette section examine la part relative des recettes fiscales attribuées aux différents sous-secteurs des administrations publiques en 2018. Les sous-secteurs sont les suivants :

- Administration centrale
- Collectivités régionales ou provinciales (pays fédéraux ou régionaux uniquement)
- Collectivités locales
- Caisses de sécurité sociale
- Autorité supranationale (pays de l'UE uniquement)

Les directives suivies pour attribuer ces parts des recettes aux différents niveaux d'administration s'appuient sur la version finale du Système des comptes nationaux de 2008. Ces directives sont examinées dans l'Étude spéciale S.1 de l'édition 2011 des *Statistiques des recettes publiques* de l'OCDE.

**Graphique 1.8. Part des recettes tirées des impôts généraux sur la consommation (gauche) et impôts spécifiques sur la consommation (droite) en % du total des recettes fiscales, 1975-2018**



1. La moyenne non pondérée pour chaque année comprend tous les pays qui communiquent des chiffres sur les recettes dans les catégories indiquées cette même année. Les moyennes de l'OCDE pour 2016 incluent les recettes ponctuelles des contributions à la stabilité en Islande. Source : Calculs du Secrétariat basés sur le chapitre 4.

## **Recettes des administrations infranationales**

Huit pays de l'OCDE ont une structure fédérale. Dans ces pays, en 2018, les administrations centrales ont perçu 53.8 % des recettes totales en moyenne. Viennent ensuite les caisses de sécurité sociale, qui constituent un sous-secteur de l'administration centrale et qui ont reçu 21.2 % des recettes totales, suivies des collectivités régionales ou provinciales (17.5 %) et des collectivités locales (7.7 %) (Tableau 1.3). Toutefois, on constate des variations considérables par rapport à ces moyennes dans les différents pays :

- En 2018, dans les huit pays fédéraux de l'OCDE, la part des recettes de l'administration centrale variait de 29.5 % en Allemagne à 81.2 % en Australie.
- En 2018, la part des collectivités régionales ou provinciales s'échelonnait entre 1.6 % en Autriche, 4.0 % au Mexique, 10.2 % en Belgique et 39.5 % au Canada. La part des collectivités locales était comprise entre 1.6 % au Mexique et 15.2 % aux États-Unis et 15.5 % en Suisse.
- Entre 1975 et 2018, la part des recettes de l'administration fédérale a reculé d'environ 15 points en Belgique, et d'environ six points au Canada et aux États-Unis.
- La part des recettes de l'administration fédérale a augmenté en Autriche de 14 et 5 points environ. Il y a eu peu de changement en Australie et au Mexique.
- Sur les sept pays fédéraux dotés de caisses de sécurité sociale, cinq ont vu leur part des recettes augmenter entre 1975 et 2018. Les exceptions sont le Canada et le Mexique, où la part des recettes a légèrement diminué entre 1975 (1980 pour le Mexique en raison de la disponibilité des données) et 2018.

La Colombie et l'Espagne sont constitutionnellement des pays non fédéraux mais avec une structure politique très décentralisée. En 2018, la part des recettes en Colombie de l'administration centrale s'élevait à 73.2 %, contre 5.0 % pour les collectivités régionales et 12.3 % pour les collectivités locales. En 2018, la part des recettes en Espagne de l'administration centrale s'élevait à 41.7 %, contre 15.3 % pour les collectivités régionales et 9.3 % pour les collectivités locales.



**Tableau 1.3. Recettes fiscales des sous-secteurs des administrations publiques en % du total des recettes fiscales, pays fédéraux**

Pour cent

	Supranationale			Administration centrale			Administrations d'États fédérés/Régions			Administrations locales			Administrations de sécurité sociale		
	1975	1995	2018	1975	1995	2018	1975	1995	2018	1975	1995	2018	1975	1995	2018
<b>Pays fédéraux</b>															
Australie	..	..	..	80.1	77.5	81.2	15.7	19.0	15.5	4.2	3.4	3.4	0.0	0.0	0.0
Autriche	..	0.4	0.4	51.7	64.7	65.8	10.6	1.8	1.6	12.4	4.1	3.0	25.3	29.0	29.2
Belgique <sup>1</sup>	1.4	1.0	0.9	65.3	60.1	52.5	..	1.8	10.2	4.4	4.8	4.6	28.8	32.2	31.7
Canada	..	..	..	47.6	39.1	41.5	32.5	37.1	39.5	9.9	9.8	10.0	10.0	14.0	8.9
Allemagne	1.2	0.6	0.5	33.5	31.4	29.5	22.3	21.6	23.6	9.0	7.4	8.6	34.0	39.0	37.7
Mexique	..	..	..	..	73.9	80.9	..	2.8	4.0	..	1.5	1.6	..	21.8	13.4
Suisse <sup>1</sup>	..	..	..	30.7	31.4	35.9	27.0	24.2	24.9	20.3	17.6	15.5	22.0	26.8	23.6
États-Unis	..	..	..	45.4	41.4	39.3	19.5	20.0	20.6	14.7	13.3	15.2	20.5	25.2	24.9
<i>Moyenne non pondérée</i>	1.3	0.7	0.6	50.6	52.4	53.4	21.3	16.0	17.5	10.7	7.7	7.7	20.1	23.5	21.2
<b>Pays régionaux</b>															
Colombie <sup>2</sup>	..	..	..	..	63.2	73.2	..	5.5	5.0	..	8.6	12.3	..	22.7	9.6
Espagne <sup>2</sup>	..	0.8	0.6	48.2	51.1	41.7	..	5.0	15.3	4.3	8.6	9.3	47.5	34.6	33.1

1. Le total des recettes fiscales a été diminué du montant de tout transfert en capital représentant les impôts non perçus.

2. La Colombie et l'Espagne ne sont pas des pays constitutionnellement fédéraux, mais tous deux ont une structure politique très décentralisée, avec une autonomie importante de leurs entités territoriales.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888934213371>

Les vingt-sept autres pays de l'OCDE ont une structure unitaire. Dans ces pays, 63.8 % des recettes en moyenne provenaient de l'administration centrale, tandis que les caisses de sécurité sociale généraient 25.0 % des recettes et que 11.1 % étaient recouvrées par les collectivités locales. Dans les pays unitaires de l'OCDE :

- La part des recettes de l'administration centrale en 2018 se situait entre 33.6 % en France et 93,4 % en Nouvelle-Zélande.
- La part des collectivités locales variait de 0.8 % en Estonie à 35.1 % en Suède.
- Entre 1975 et 2018, les transferts aux collectivités locales ont augmenté de 5 points ou plus dans six pays – Corée, France, Islande, Italie, Portugal et Suède – mais ont moins progressé aux Pays-Bas. Une diminution des transferts de 5 points ou plus a été enregistrée dans trois pays – Irlande, Norvège et Royaume-Uni<sup>4</sup>.
- Entre 1975 et 2018, la part des caisses de sécurité sociale a progressé de 7 points ou plus dans quatre pays – Corée, Finlande, France et Japon – tandis qu'elle enregistrait des baisses du même ordre de grandeur dans quatre autres pays – Italie, Norvège, Portugal et Suède.

**Tableau 1.4. Recettes fiscales des sous-secteurs des administrations publiques en % du total des recettes fiscales, pays unitaires**

Pour cent

	Supranationale			Administration centrale			Administrations d'États fédérés/Régions			Administrations locales			Administrations de sécurité sociale		
	1975	1995	2018	1975	1995	2018	1975	1995	2018	1975	1995	2018	1975	1995	2018
<b>Pays unitaires</b>															
Chili	..	..	..	..	89.9	86.4	..	..	..	..	6.5	7.9	..	3.6	5.7
République tchèque	..	..	0.4	..	57.7	54.7	..	..	..	..	0.9	1.0	..	41.4	43.8
Danemark <sup>1</sup>	1.0	0.5	0.3	69.1	68.2	72.7	..	..	..	29.8	31.3	27.0	0.1	0.0	0.0
Estonie	..	..	0.6	..	84.3	82.1	..	..	..	..	0.8	0.8	..	14.9	16.5
Finlande	..	0.4	0.2	56.0	46.6	49.2	..	..	..	23.5	22.3	22.7	20.4	30.8	27.9
France <sup>1</sup>	0.7	0.7	0.4	51.2	42.5	33.6	..	..	..	7.6	11.0	13.5	40.6	45.8	52.5
Grèce	..	0.6	0.5	67.1	66.3	67.2	..	..	..	3.4	2.0	2.4	29.5	31.0	30.0
Hongrie	..	..	0.4	..	63.8	61.7	..	..	..	..	2.5	5.8	..	33.6	32.2
Islande	..	..	..	81.3	79.2	72.5	..	..	..	18.7	20.8	27.6	0.0	0.0	0.0
Irlande	2.3	1.5	0.6	77.4	83.1	82.8	..	..	..	7.3	2.7	2.1	13.1	12.7	14.5
Israël	..	..	..	..	79.6	75.3	..	..	..	..	6.4	7.9	..	14.0	16.8
Italie	..	0.4	0.5	53.2	62.7	56.8	..	..	..	0.9	5.4	11.7	45.9	31.5	31.0
Japon	..	..	..	45.5	41.2	36.6	..	..	..	25.6	25.2	23.2	29.0	33.6	40.2
Corée	..	..	..	89.0	69.2	58.0	..	..	..	10.1	18.7	16.6	0.9	12.1	25.4
Lettonie	..	..	0.7	..	43.5	52.8	..	..	..	..	19.5	18.1	..	36.9	28.4
Lituanie <sup>1</sup>	..	..	0.9	..	71.7	55.9	..	..	..	..	2.3	1.2	..	26.1	42.1
Luxembourg <sup>1</sup>	0.8	0.4	0.6	63.6	66.4	68.4	..	..	..	6.7	6.5	4.5	29.0	26.6	26.4
Pays-Bas	1.5	1.3	1.1	58.9	56.0	59.4	..	..	..	1.2	3.1	3.5	38.4	39.5	36.0
Nouvelle-Zélande	..	..	..	92.3	94.7	93.4	..	..	..	7.7	5.3	6.6	0.0	0.0	0.0
Norvège	..	..	..	50.6	57.6	84.7	..	..	..	22.4	20.0	15.3	27.0	22.4	0.0
Pologne	..	..	0.5	..	61.2	49.5	..	..	..	..	8.5	12.7	..	30.3	37.2
Portugal	..	0.8	0.5	65.4	72.3	66.8	..	..	..	0.0	5.4	7.2	34.6	21.5	25.4
République slovaque	..	..	0.5	..	62.6	56.0	..	..	..	..	1.3	1.8	..	36.1	41.7
Slovénie	..	..	0.4	..	50.5	49.7	..	..	..	..	6.2	9.0	..	43.3	40.9
Suède	..	0.8	0.6	51.3	46.8	52.2	..	..	..	29.2	30.8	35.1	19.5	21.6	12.1
Turquie	..	..	..	..	75.1	60.5	..	..	..	..	12.8	9.6	..	12.1	29.9
Royaume-Uni	1.0	1.0	0.5	70.5	77.5	75.3	..	..	..	11.1	3.7	5.1	17.5	17.8	19.1
<i>Moyenne non pondérée</i>	1.2	0.4	0.5	65.2	65.6	63.5	..	..	..	12.8	10.4	11.1	21.6	23.7	25.0

1. Le total des recettes fiscales a été diminué du montant de tout transfert en capital représentant les impôts non perçus.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888934213390>

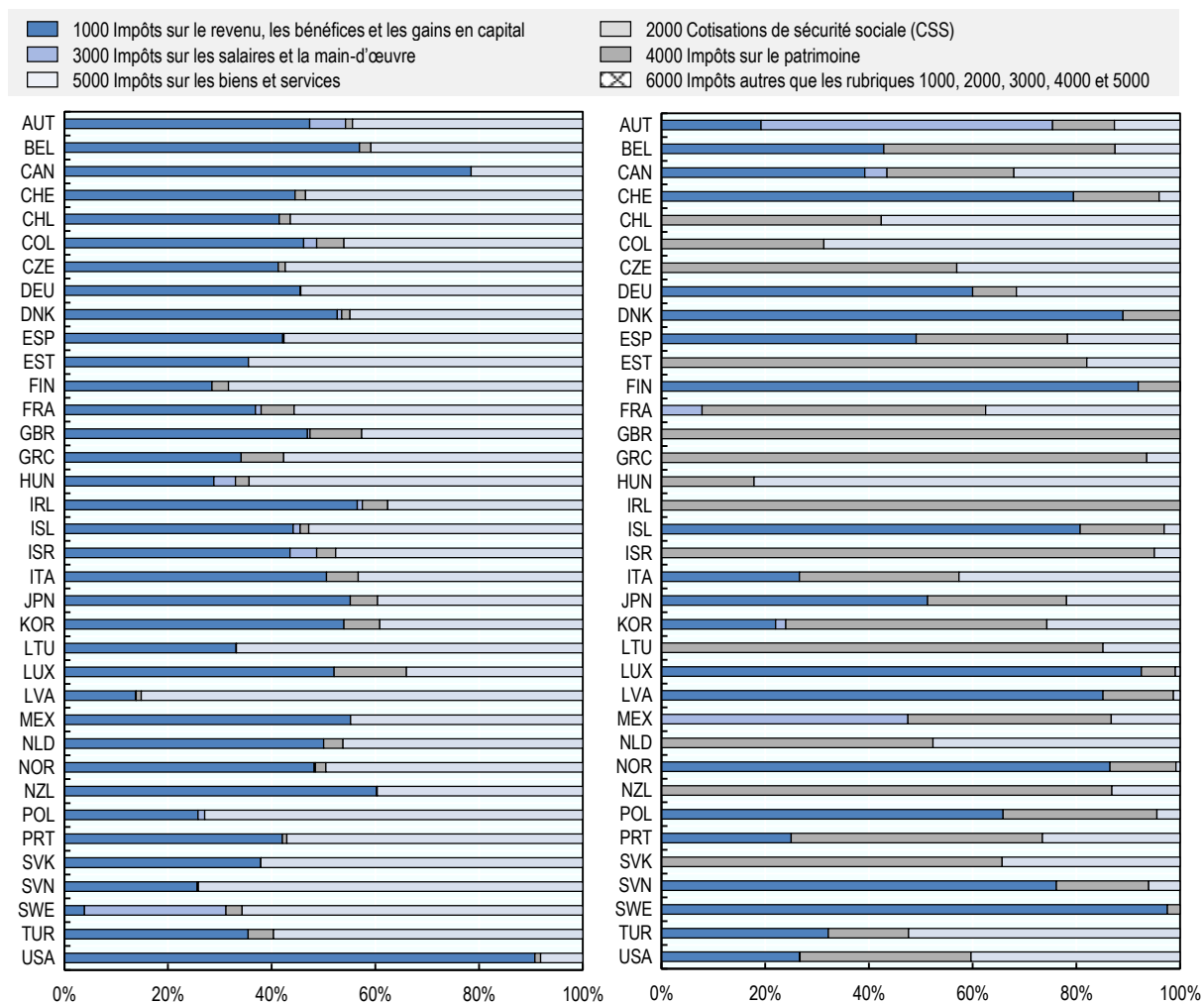
### **Composition des recettes de l'administration centrale et des administrations infranationales**

Le Graphique 1.9 montre la répartition des recettes de l'administration centrale et des administrations infranationales pour chacune des principales catégories de recettes fiscales. Pour les pays à structure fédérale et régionale, le niveau infranational englobe les recettes perçues à la fois par les collectivités régionales et locales. Le Graphique 1.9 montre que :

- Dans pratiquement tous les pays de l'OCDE, les recettes de l'administration centrale proviennent essentiellement des impôts sur le revenu et des impôts sur les biens et services, tandis que les impôts sur le patrimoine ne représentent qu'une part négligeable.

- Au niveau infranational, les recettes issues des impôts sur le patrimoine procurent une part des recettes totales beaucoup plus élevée qu'au niveau central, et représentent plus de 90 % du total dans quatre pays (Irlande, Israël, Grèce et Royaume-Uni).
- À l'inverse, la part des impôts sur le revenu et des impôts sur les biens et services est plus faible au niveau infranational, à l'exception de la Finlande, du Luxembourg et de la Suède, où plus de 90 % des recettes perçues par les administrations infranationales proviennent des impôts sur le revenu.

**Graphique 1.9. Composition des recettes de l'administration fédérale ou centrale (gauche) et des administrations infranationales (droite), 2018**



1. Le diagramme de gauche (a) ne tient compte que des impôts des administrations centrales. Les cotisations de sécurité sociale versées au profit des caisses de sécurité sociale sont exclues. Le diagramme de droite (b) ne tient compte que des impôts des administrations infranationales (impôts des collectivités locales et, le cas échéant, régionales ou provinciales). Les cotisations de sécurité sociale versées au profit des caisses de sécurité sociale sont exclues.

Source : Calculs du Secrétariat basés sur les Tableaux 3.16 à 3.18.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888934213276>

## Recettes collectées pour le compte d'organisations supranationales

Les vingt-deux États membres de l'UE qui sont également membres de l'OCDE collectent des impôts pour le compte de l'Union européenne (UE), tout comme le faisait le Royaume-Uni avant 2020. Ces impôts consistent principalement en des droits de douane et des contributions au Fonds de résolution unique<sup>5</sup>. Ces deux impôts sont collectés pour le compte de l'UE par les administrations fiscales nationales et sont inclus dans le total des impôts sous les rubriques 5123 et 5126 au niveau supranational. En outre, ils sont mentionnés pour mémoire séparément des chiffres principaux, car ils représentent un impôt prélevé par l'UE et perçu par les administrations nationales.

Le Tableau 1.5 indique le niveau des impôts perçus pour le compte d'organisations supranationales dans les pays de l'UE qui sont également membres de l'OCDE, en distinguant les pays de l'UE qui sont membres de la zone euro et ceux qui ne le sont pas.

**Tableau 1.5. Contributions collectés pour le compte de l'UE, en % du PIB**

Pour cent

	2000	2005	2007	2010	2014	2015	2016	2017	2018	2019p
<b>Euro zone</b>										
Autriche, total supranational	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2
dont : Droits de douane	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
dont : Contributions au Fonds de résolution unique	..	..	..	..	..	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Belgique, total supranational	0.4	0.4	0.4	0.4	0.3	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4
dont : Droits de douane	0.4	0.4	0.4	0.3	0.3	0.3	0.4	0.4	0.4	0.4
dont : Contributions au Fonds de résolution unique	..	..	..	..	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Estonie, total supranational	..	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2
dont : Droits de douane	..	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2
dont : Contributions au Fonds de résolution unique	..	..	..	..	..	..	0.0	0.0	0.0	0.0
Finlande, total supranational	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2
dont : Droits de douane	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
dont : Contributions au Fonds de résolution unique	..	..	..	..	..	0.0	0.1	0.1	0.0	0.1
France, total supranational	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2
dont : Droits de douane	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
dont : Contributions au Fonds de résolution unique	..	..	..	..	..	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1
Allemagne, total supranational	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2
dont : Droits de douane	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.1
dont : Contributions au Fonds de résolution unique	..	..	..	..	..	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Grèce, total supranational	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2
dont : Droits de douane	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2
dont : Contributions au Fonds de résolution unique	..	..	..	..	..	..	0.1	0.0	0.1	0.0
Irlande, total supranational	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.1	0.1	0.1
dont : Droits de douane	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
dont : Contributions au Fonds de résolution unique <sup>1</sup>	..	..	..	..	..	..	0.1	0.0	0.0	0.0
Italie, total supranational	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.3	0.2	0.3	0.2	0.2
dont : Droits de douane	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
dont : Contributions au Fonds de résolution unique <sup>2</sup>	..	..	..	..	..	0.1	0.0	0.1	0.1	0.0
Lituanie, total supranational	..	0.2	0.3	0.2	0.2	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3
dont : Droits de douane	..	0.2	0.2	0.2	0.2	0.3	0.2	0.2	0.3	0.3
dont : Contributions au Fonds de résolution unique	..	..	..	..	..	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Lettonie, total supranational	..	0.2	0.2	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2
dont : Droits de douane	..	0.2	0.2	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.1
dont : Contributions au Fonds de résolution unique	..	..	..	..	..	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Luxembourg, total supranational	0.1	0.1	0.1	0.0	0.0	0.1	0.2	0.2	0.3	0.3

dont : Droits de douane	0.1	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
dont : Contributions au Fonds de résolution unique	..	..	..	..	..	0.1	0.1	0.2	0.2	0.2
Pays-Bas, total supranational	0.4	0.3	0.3	0.3	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4
dont : Droits de douane	0.3	0.2	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3
dont : Contributions au Fonds de résolution unique	..	..	..	..	..	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Portugal, total supranational	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2
dont : Droits de douane	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
dont : Contributions au Fonds de résolution unique	..	..	..	..	..	..	0.1	0.1	0.1	0.1
République slovaque, total supranational	..	0.1	0.2	0.2	0.2	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2
dont : Droits de douane	..	0.1	0.2	0.2	0.2	0.1	0.2	0.2	0.2	0.1
dont : Contributions au Fonds de résolution unique	..	..	..	..	..	..	0.0	0.0	0.0	0.0
Slovénie, total supranational	..	0.1	0.2	0.2	0.1	0.2	0.2	0.2	0.1	0.1
dont : Droits de douane	..	0.1	0.2	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
dont : Contributions au Fonds de résolution unique	..	..	..	..	..	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Espagne, total supranational	0.2	0.2	0.2	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2
dont : Droits de douane	0.2	0.2	0.2	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2
dont : Contributions au Fonds de résolution unique	..	..	..	..	..	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
<b>Non-euro zone</b>										
République tchèque, total supranational	..	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2
dont : Droits de douane	..	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2
Danemark, total supranational	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1
dont : Droits de douane	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1
Hongrie, total supranational	..	0.1	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
dont : Droits de douane	..	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Pologne, total supranational	..	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2
dont : Droits de douane	..	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2
Suède, total supranational	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3
dont : Droits de douane	0.1	0.1	0.2	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Royaume-Uni, total supranational	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2
dont : Droits de douane	0.2	0.1	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2

Note : Ces chiffres peuvent différer légèrement de ceux publiés sur le site Web du CRU. Ces différences sont principalement dues aux écarts temporaires dans le traitement des données.

1. En 2016, le chiffre inclut le paiement de 2016 de 99,12 et également un paiement de 75,89 qui était dû au quatrième trimestre de 2015 mais qui a été payé au premier trimestre de 2016. Les chiffres figurant dans ce tableau ont été communiqués par l'Office central des statistiques et sont des montants bruts ; par conséquent, en raison d'ajustements, ils diffèrent des chiffres figurant sur le site Web du CRU, qui sont des chiffres nets.

2. Le montant de la "contribution de la banque au fonds européen de résolution unique" comprend non seulement le fonds européen mais aussi le fonds national de résolution, comme l'exige la classification Eurostat.

Source : *Statistiques des recettes publiques 2020*, complétées par des discussions avec les délégués.

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934213409>

En 2018, c'est en Belgique et aux Pays-Bas que le total cumulé des paiements perçus pour le compte de l'UE a été le plus élevé en pourcentage du PIB (plus de 0.4 %). Des niveaux supérieurs à 0.2 % du PIB ont également été observés en Lettonie, en Lituanie, au Luxembourg, en Espagne, en Suède et en Allemagne. Dans tous les autres pays de l'UE également membres de l'OCDE, les recettes perçues pour le compte de l'UE représentaient entre 0.1 et 0.2 % du PIB. Les droits de douane constituaient la principale source de ces recettes dans tous les pays à l'exception de la France et du Luxembourg.

## Crédits d'impôts récupérables

Il existe deux types de crédits d'impôt qui s'appliquent aux impôts sur le revenu (revenu des personnes physiques et bénéficiaires des sociétés) :

- Les crédits d'impôt non récupérables (ou non remboursables) ne peuvent être utilisés que pour réduire ou éliminer le montant de l'impôt à payer. Ils ne peuvent donner lieu à un versement sous forme d'avantage monétaire au profit des contribuables, qu'ils soient imposables ou non. Ils sont donc équivalents aux abattements ou déductions fiscales.
- Au contraire, il existe deux sortes de crédits d'impôt récupérables (ou remboursables). L'une sert à réduire, voire éliminer, le montant de l'impôt à payer de la même manière qu'un crédit d'impôt non remboursable. L'autre peut donner lieu à un paiement direct au bénéficiaire sous forme monétaire dès lors que le montant de l'avantage fiscal dépasse celui de l'impôt à payer.

La méthode employée par l'OCDE pour le classement des crédits d'impôt récupérables est décrite dans les paragraphes 19 et 20 du *Guide d'interprétation*. Elle prévoit que seule la fraction du crédit d'impôt récupérable qui sert à réduire ou éliminer le montant de l'impôt dû par un contribuable doit être déduite dans la déclaration des recettes fiscales. Elle est appelée « composante fiscale » ou « élément de dépense fiscale » du crédit d'impôt. À l'inverse, la fraction du crédit d'impôt qui excède le montant de l'impôt dû par ce contribuable et qui lui est payée est considérée comme une dépense et n'est pas déduite dans la déclaration des recettes fiscales. Cette partie est appelée « composante transfert » ou « élément de transfert ».

Le Tableau 1.6 livre des informations sur les crédits d'impôt récupérables en 2018 pour les pays qui les déclarent dans les *Statistiques des recettes publiques 2020* (bien qu'il soit possible que certains pays accordant des crédits d'impôt récupérables n'apparaissent pas dans ce tableau). Ce tableau indique le montant des crédits d'impôt récupérables et de leurs deux composantes, ainsi que les résultats de l'utilisation des chiffres pour calculer le montant des recettes fiscales et les ratios recettes fiscales-PIB.

Le Tableau 1.6 fait également ressortir deux traitements possibles :

- La « comptabilisation en chiffres nets », qui assimile les crédits d'impôt récupérables à des dispositions fiscales, de telle sorte que la totalité du crédit d'impôt réduit le montant des recettes fiscales déclarées, comme le montrent les colonnes 4 et 7.
- La « comptabilisation en chiffres bruts » en est l'exact opposé ; elle considère la totalité des crédits d'impôts récupérables comme des dépenses directes, de sorte que, comme le montrent les colonnes 6 et 9, ni l'élément de transfert, ni l'élément de dépense fiscale ne sont déduits des recettes fiscales. C'est l'approche suivie par le Manuel de statistiques des finances publiques (MSFP) du FMI et par le système des comptes nationaux (SCN).

Le Tableau 1.6 montre cependant que, à quelques exceptions près, le choix de la méthode de comptabilisation des crédits d'impôt récupérables n'a qu'une faible incidence sur le ratio recettes fiscales-PIB. Dans les pays pour lesquels des données sont disponibles, l'écart entre les ratios calculés sur la base du solde net et du montant brut n'est supérieur ou égal à un point qu'en Allemagne, en France et au Royaume-Uni et il est compris entre un demi-point et un point en Australie, au Canada, aux États-Unis, en Italie, en Nouvelle Zélande et en République tchèque.

Tableau 1.6. Effets des différents traitements possibles des crédits d'impôts récupérables, 2019

	Crédits d'impôts récupérables en milliards de monnaie nationale			Recettes fiscales totales en milliards de monnaie nationale			Recettes fiscale totales en pourcentage du PIB		
	Valeur totale	Élément de transfert	Élément de dépense fiscale	Base nette	Base décomposée	Base brute	Base nette	Base décomposée	Base brute
Australie	9.8	7.4	2.4	551.0	558.5	560.9	28.3	28.7	28.8
Autriche <sup>1</sup>	0.3	0.1	0.2	162.7	162.8	163.0	42.2	42.2	42.3
Belgique <sup>2</sup>	0.9	0.3	0.6	201.7	202.0	202.6	43.9	43.9	44.1
Canada <sup>3</sup>	13.8	11.4	2.4	727.4	738.7	741.1	32.7	33.2	33.3
Chili <sup>4</sup>	251.6	186.8	64.8	40 314.7	40 501.5	40 566.3	21.1	21.2	21.2
République tchèque	39.1	8.7	30.3	1 883.7	1 892.4	1 922.7	34.8	35.0	35.5
Danemark <sup>2</sup>	3.7	0.2	3.5	996.0	996.2	999.7	44.3	44.4	44.5
France <sup>2</sup>	35.8	19.7	16.1	1 064.5	1 084.2	1 100.3	45.1	45.9	46.6
Allemagne	43.9	14.7	29.2	1 279.0	1 293.7	1 322.9	38.1	38.5	39.4
Islande	3.1	2.5	0.6	1 035.1	1 037.6	1 038.2	37.1	37.2	37.2
Irlande	0.5	0.0	0.5	..	73.5	73.9	..	22.7	22.8
Israël	0.8	0.8	0.0	410.8	411.6	411.6	30.9	30.9	30.9
Italie	11.8	2.6	9.1	736.9	739.5	748.7	41.7	41.9	42.4
Luxembourg <sup>2, 5</sup>	0.2	..	..	..	..	23.9	..	..	39.7
Mexique	49.1	1.2	47.9	3 796.7	3 797.9	3 845.8	16.2	16.2	16.4
Nouvelle-Zélande	2.8	1.2	1.5	98.6	99.8	101.4	32.5	32.9	33.4
Norvège	4.0	3.2	0.8	1 394.0	1 397.2	1 398.0	39.5	39.6	39.6
République slovaque <sup>5</sup>	0.3	..	..	..	..	30.8	..	..	34.3
Espagne	3.1	2.2	1.0	414.5	416.7	417.7	34.4	34.6	34.7
Royaume-Uni <sup>6</sup>	29.0	25.0	4.0	680.2	705.2	709.2	31.7	32.9	33.1
États-Unis	194.7	137.0	57.7	4 894.8	5 031.7	5 089.5	23.7	24.4	24.7

Note : Dans les *Statistiques des recettes publiques 2020*, sauf indication contraire, les recettes fiscales sont comptabilisées avec la méthode de la base décomposée.

1. Le crédit d'impôt pour enfant à charge n'est pas considéré comme un crédit d'impôt dans les *Statistiques des recettes publiques 2020* et est traité entièrement comme une provision de dépense.
2. Le total des recettes fiscales a été diminué du montant de tout transfert en capital représentant les impôts non perçus.
3. Certains crédits d'impôts récupérables au Canada ne peuvent pas être ventilés entre l'élément de transfert et l'élément de dépense fiscale. Leur valeur totale a été ajoutée à l'élément de transfert.
4. Dans les *Statistiques des recettes publiques*, les recettes fiscales concernant le Chili sont comptabilisées avec la méthode de la base nette.
5. Dans les *Statistiques des recettes publiques*, les recettes fiscales concernant le Luxembourg et le République slovaque sont comptabilisées avec la méthode de la base brute.
6. Veuillez noter que les données relatives aux crédits d'impôt récupérables pour le Royaume-Uni sont en droits constatés et incluent des estimations pour certaines années. Veuillez consulter les notes de bas de page du tableau pour le Royaume-Uni au chapitre 5 pour plus d'informations.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888934213428>

### Financement des prestations de sécurité sociale dans les pays de l'OCDE

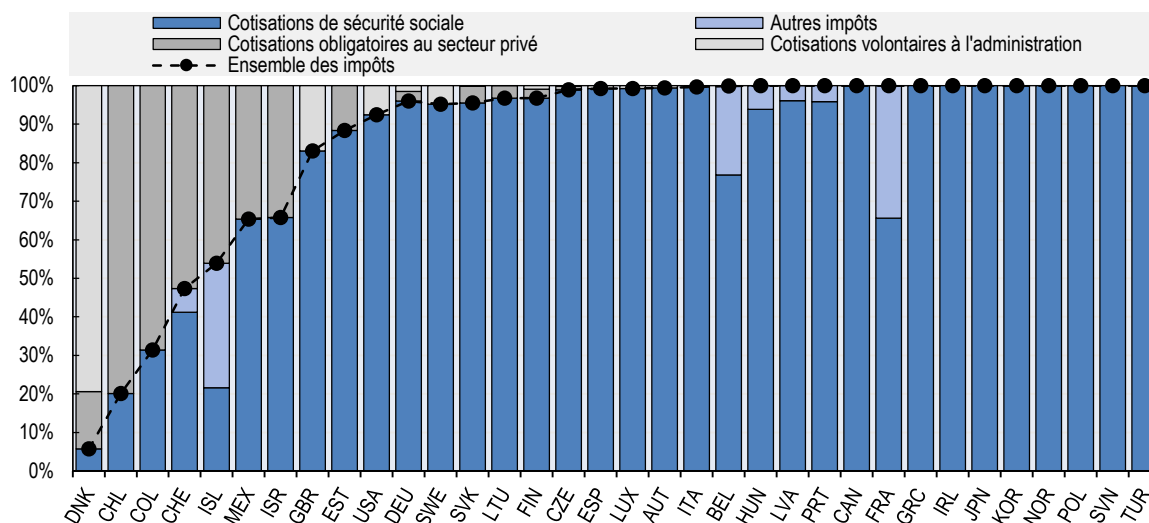
Un tableau fourni pour mémoire<sup>6</sup> dans les *Statistiques des recettes publiques 2020* décrit le financement des prestations de sécurité sociale dans les pays de l'OCDE. Contrairement aux prestations d'aide sociale, qui sont financées par les recettes des administrations publiques, les prestations de sécurité sociale sont financées par des cotisations à la sécurité sociale ou à des régimes d'assurance privés, ou par d'autres sources de financement préaffectées. Ces sources de financement comprennent :

- Recettes fiscales affectées au financement des prestations de sécurité sociale :
  1. Cotisations de sécurité sociale (CSS, catégorie 2000 dans la classification OCDE)
  2. Autres impôts affectés aux prestations de sécurité sociale

- Recettes non fiscales affectées au financement des prestations de sécurité sociale :
  3. Cotisations facultatives à l'administration
  4. Cotisations obligatoires au secteur privé

Le Graphique 1.10 montre la part relative de chacune de ces sources dans le financement des prestations de sécurité sociale au sein des pays de l'OCDE. Le graphique est basé sur les données fournies par les pays pour inclusion dans tableau fourni pour mémoire pour les *Statistiques des recettes publiques 2020*.

**Graphique 1.10. Ventilation des différentes sources de financement affectées aux prestations de sécurité sociale**



Note : Dans deux pays (l'Australie et la Nouvelle-Zélande) les prestations sociales passent par l'aide sociale plutôt que le prélèvement de cotisations de la sécurité sociale. Ces deux pays ne sont donc pas inclus dans le graphique. En outre, les données complètes sur le financement de la sécurité sociale aux Pays-Bas n'étant pas disponibles, les Pays-Bas ne sont pas non plus inclus dans le graphique. Les chiffres pour le Danemark doivent être interprétés avec prudence car le niveau des prestations de sécurité sociale est très faible par rapport au niveau des prestations d'aide sociale. De plus, il peut y avoir des cas limites dans certains pays lorsqu'il s'agit de distinguer entre les régimes quasi obligatoires et les régimes volontaires.

Source : Calculs du Secrétariat basés sur le chapitre 4.

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934213295>

Les impôts représentent la principale source de financement affecté aux prestations de sécurité sociale, principalement par le biais des cotisations de sécurité sociale. Ensemble, les cotisations de sécurité sociale et les autres impôts affectés représentent plus de 90 % du financement des prestations de sécurité sociale dans 25 pays de l'OCDE, et 100 % dans 13 pays. Dans les neuf pays restants de l'OCDE, les cotisations obligatoires au secteur privé représentent une part plus importante du financement de ces prestations, avec 79.9 % au Chili, 68.6% en Colombie, et 52.7 % en Suisse, et une part plus modeste en Islande, au Mexique, en Israël, au Danemark et en Estonie. Rares sont les pays où la part des contributions volontaires est importante : celles-ci représentent plus de 10 % du financement uniquement au Royaume-Uni et au Danemark.

Le Graphique 1.11 montre les ratios impôts/PIB (comme dans le Tableau 1.1 et le Graphique 1.4), à la fois *hors* financement affectés aux prestations de sécurité sociale (c'est-à-dire les ratios impôts/PIB *diminués* des cotisations de sécurité sociale et autres impôts préaffectés) et financements *hors* impôts affectés aux prestations de sécurité sociale *inclus* (c'est-à-dire les ratios impôts/PIB plus les cotisations de

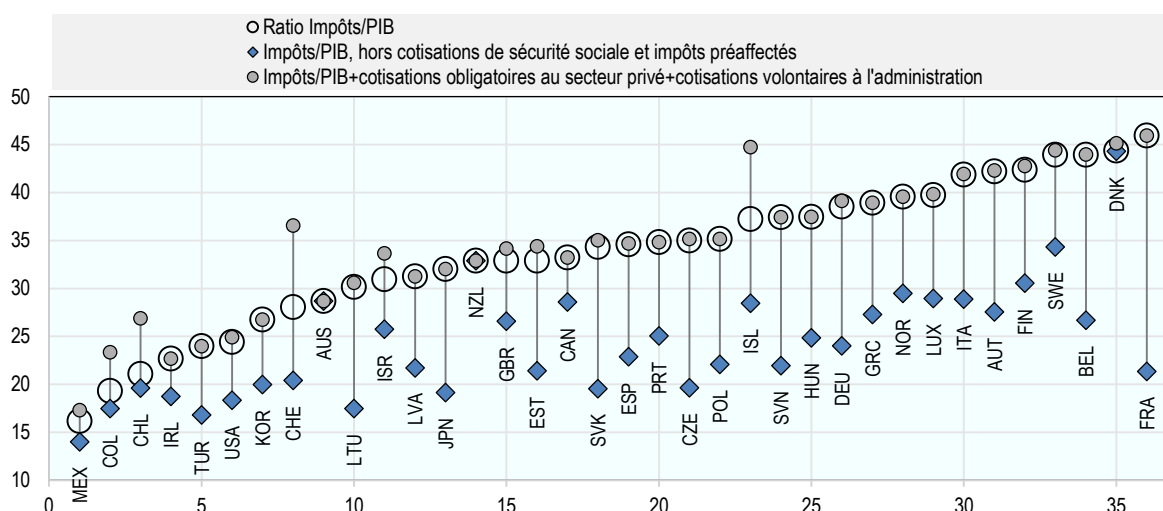


sécurité sociale et autres impôts préaffectés compris) *plus* les cotisations obligatoires au secteur privé et les contributions volontaires au secteur public).

Les pays où la part des régimes de sécurité sociale financés par des contributions non fiscales préaffectées est la plus importante sont la Suisse (8.5 % du PIB), l'Islande (7.5 %) et le Chili (5.7 %), ce qui influe sensiblement sur leur classement :

- La Suisse affiche un ratio impôts/PIB relativement faible, à 28 %, mais son ratio combiné se situe à peu près à mi-chemin dans la distribution de l'OCDE ;
- L'Islande a un ratio impôts/PIB de 37.2 %, qui la place dans le tiers supérieur des pays de l'OCDE, et un ratio combiné de 44.7 %, ce qui est le troisième ratio le plus élevé de la zone OCDE.
- Le Chili a le deuxième ratio impôts/PIB le plus bas et le septième ratio combiné le plus faible.

**Graphique 1.11. Ratios impôts/PIB et financement de la sécurité sociale par des fonds préaffectés (% du PIB, 2018)**



Note : Les Pays-Bas ne sont pas inclus dans la figure car les données complètes sur le financement de la sécurité sociale aux Pays-Bas n'étaient pas disponibles.

Source : Calculs du Secrétariat basés sur le chapitre 4.

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934213314>

La déduction des fonds affectés au financement des prestations de sécurité sociale du ratio impôts/PIB n'affecte pas l'Australie, le Danemark et la Nouvelle-Zélande, où les prestations sont financées en dehors de la fiscalité générale. Le Graphique 1.11 montre que c'est en France que la part des financements affectés aux prestations de sécurité sociale est la plus grande, à 24.6 % du PIB, comme l'indique l'écart entre les points les plus élevés et les points les plus bas du graphique. La Belgique, l'Islande et la Suisse se situent juste après la France, avec des parts comprises entre 16 % et 18 % du PIB.

## Notes

<sup>1</sup> Dans l'édition 2020 des *Statistiques des recettes publiques*, les données provisoires concernant l'Australie et les cotisations de sécurité sociale au Japon ne sont pas disponibles pour l'année 2019.

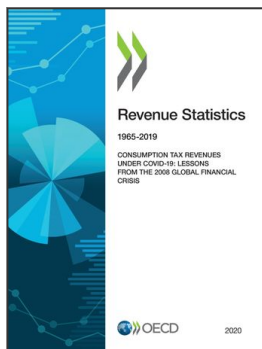
<sup>2</sup> En 2016, l'Islande a perçu des recettes provenant de contributions à la stabilité, de nature exceptionnelle, acquittées par des entités qui exerçaient des activités de banque commerciale ou de caisse d'épargne par le passé, et qui cessaient leurs activités. Les recettes provenant de ces contributions ont entraîné une augmentation particulièrement forte des recettes fiscales en 2016. Le ratio islandais des recettes fiscales rapportées au PIB est ainsi passé de 35.4 % en 2015, à 50.8 % en 2016, avant de se replier à 37.6 % en 2017. Il en est résulté un niveau artificiellement élevé de 34.0 % du ratio moyen impôts/PIB de la zone OCDE en 2016. Sans ces recettes exceptionnelles en Islande, la moyenne du ratio des recettes fiscales rapportées au PIB aurait été de 33.5 %, soit une augmentation de 0.2 point par rapport à 2015.

<sup>3</sup> Les expressions « taxe sur la valeur ajoutée » et « TVA » désignent toute taxe nationale qui présente les caractéristiques fondamentales d'une taxe sur la valeur ajoutée, quel que soit son nom ou son acronyme, par exemple « taxe sur les produits et services » (« TPS »).

<sup>4</sup> Pour 1975, consultez le Tableau 1.4 des *Statistiques des recettes publiques 2020*.

<sup>5</sup> Le Fonds de résolution unique (FRU) a été mis en place en 2015 et les pays de la zone euro sont tenus de l'alimenter par des contributions en vertu du mécanisme de résolution unique (Règlement (UE) no 806/2014). Les contributions sont versées sur une base ex-ante et transférées au Fonds de résolution unique par les autorités nationales. Jusqu'à présent, les contributions ont été collectées pour les années 2015 à 2019.

<sup>6</sup> Le financement des prestations de sécurité sociale est présenté dans le tableau 4.75 en données comparables (pourcentage du PIB) et dans le tableau 5.38 en monnaies nationales.



Extrait de :  
**Revenue Statistics 2020**

Accéder à cette publication :  
<https://doi.org/10.1787/8625f8e5-en>

**Merci de citer ce chapitre comme suit :**

OCDE (2021), « Tendances des recettes fiscales, 1965-2019 », dans *Revenue Statistics 2020*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/5d1daa6e-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région. Des extraits de publications sont susceptibles de faire l'objet d'avertissements supplémentaires, qui sont inclus dans la version complète de la publication, disponible sous le lien fourni à cet effet.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes :  
<http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.